

SNUipp-FSU Paris
SE-Unsa Paris
SUD éducation Paris
CGT Educ'Action Paris
CNT-Ste Paris

Paris, le 24 mars 2021

À l'attention de Monsieur Teulier,
Directeur Académique des services de l'Éducation nationale
12 Boulevard d'Indochine, 75019 Paris

Objet : dépôt d'une alerte sociale en vue d'un préavis de grève pour les personnels du premier degré exerçant à Paris pour la période du lundi 29 mars au vendredi 16 avril 2021

Monsieur le Directeur Académique des services de l'Éducation nationale,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20/08/2008, nous avons l'honneur de vous notifier les motifs qui nous conduisent à déposer une alerte sociale préalable au dépôt d'un préavis de grève pour les personnels du premier degré exerçant à Paris.

L'Ile-de-France fait toujours face à une circulation du virus très intense et malheureusement meurtrière. Même le Ministre a reconnu dans les medias le 19 mars que le taux d'incidence dans les écoles était supérieur au taux d'incidence national. Les hôpitaux franciliens sont toujours en grande tension. Les choix faits par le gouvernement placent les personnels et les familles dans des situations ubuesques voire dangereuses dans certains cas. Trop, c'est trop !

Maintenir une école ouverte lorsque le périscolaire ne fonctionne pas, avec la moitié des enseignant-es, avec plusieurs classes fermées, avec une dizaine cas positifs chez les enfants, et un certain nombre d'élèves que leurs parents gardent chez eux : tout cela manque de sens et de pertinence pour les personnels et les familles. Il nous semble qu'il est temps de clarifier les objectifs et la stratégie de l'Académie si on veut que la situation ne se tende pas davantage. Ce n'est pas aux parents d'estimer si laisser leur enfant à l'école représente un danger pour la santé de toutes et tous.

Nos organisations exigent le respect du protocole (notamment en terme de nettoyage), des moyens de protections suffisants pour les personnels et rappellent au rectorat son « *obligation de sécurité de résultat*. (...) *Cela signifie que les employeurs publics doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des agents placés sous son autorité* » Lorsque le virus circule de manière trop importante, les organisations parisiennes SNUipp-FSU, SE-Unsa, SUD éducation, CGT Educ'Action et CNT-Ste Paris exigent que l'Académie ferme l'école pour une durée minimale.

Veillez croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre engagement sincère en faveur du service public d'éducation.

Les organisations syndicales parisiennes SNUipp-FSU, SE-Unsa, SUD éducation, CGT Educ'Action et CNT-Ste Paris